



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/067
Direction territoriale du Havre

La Société FRANCE LIANTS, 13 rue du Capricorne – Parc Icade – 94583 RUNGIS, SIREN n°410 288 278 a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur des dépendances du domaine public situées au sud du Grand Canal du Havre sur la commune de Rogerville. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée (fiche Haropa Solution n°5466), permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société FRANCE LIANTS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°22-345 portant sur les dépendances susvisées le 19/07/2023.

Description des dépendances :

- Ouvrages nautiques pour une superficie de 2 027 m² ;
- Convoyeur d'une superficie de 672 m².

Durée de la convention : 20 ans à compter du 01/11/2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°22-345 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.